



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Convertir la centrale Huchet de Saint-Avold pour sauver les emplois

Question écrite n° 3664

Texte de la question

M. Alexandre Loubet alerte M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur l'avenir de la centrale Émile Huchet de Saint-Avold. En septembre 2023, le Président de la République M. Emmanuel Macron s'est engagé à convertir les centrales à charbon françaises pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique du pays tout en réduisant les émissions de CO2 du mix électrique national. Un impératif également préconisé par le Réseau de transport d'électricité (RTE), qui insiste sur le besoin d'unités de production électrique pilotables pour répondre aux pics de consommation et ainsi assurer l'indépendance énergétique nationale. Sans décision rapide du Gouvernement pour autoriser la conversion de la centrale à charbon de Saint-Avold en énergie moins émettrice de CO2 (biomasse ou gaz), elle risque de fermer en avril 2025, menaçant des centaines d'emplois directs et indirects, le développement de plusieurs projets industriels locaux et la souveraineté énergétique du pays. De plus, plutôt qu'importer de l'électricité d'Allemagne à base de charbon lignite particulièrement polluant, il est indispensable de prolonger la durée de vie de la centrale Emile Huchet tout en décarbonant sa production électrique. Il lui demande ce qu'attend le Gouvernement pour mettre en place un appel d'offres permettant de garantir la disponibilité de cette centrale, par sa conversion en combustibles moins émetteurs de CO2.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Loubet](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3664

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 460